



**Un couple égyptien : Nebsen et Nebetta.** Nebsen est scribe et son épouse Nebetta est chanteuse d'Isis (XVIIIe dynastie). Brooklyn Museum.

# □ La parenté égyptienne

## Considérations sociologiques

**Théophile OBENGA**

**Résumé :** Cette étude traite de la parenté égyptienne en examinant les points suivants : composition familiale, familles et occupations professionnelles, dimension diachronique de la parenté, terminologie égyptienne de la parenté, circoncision, famille et société. Les traits significatifs du système parental pharaonique frappent par leur similitude avec la plupart des systèmes de parenté africains modernes. Il est également acquis que l'égyptien et le sémitique ne partagent ensemble aucun terme de parenté. La théorie des deux berceaux de civilisation de Cheikh Anta DIOP trouve ici une démonstration anthropologique et linguistique probante.

**Abstract :** *The Egyptian relationships : Sociological considerations — This study deals with the Egyptian relationship and analyses the following points : family structure, families and professional occupations, diachronic dimension of the relationship, Egyptian terminology of relationship, circumcision, family and society. The significant features of the pharaonic relationship system are strikingly similar to most of the modern African relationship systems. It is also admitted that Egyptian and Semitic share no terms of relationship in common. The theory of the two cradles of civilization of Cheikh Anta DIOP finds here a convincing anthropologic and linguistic demonstration.*

### 1. Composition familiale

Une famille égyptienne, au temps des pharaons, pouvait englober en son sein dix personnes : l'époux, l'épouse et huit enfants, garçons et filles.

C'est ce que nous apprend par exemple la **stèle de Sn-Wsrt** (Senusret, Senwosre, Sésostris) qui date de la fin de la XII<sup>e</sup> dynastie ou du début de la XIII<sup>e</sup> dynastie, actuellement au Musée Pouchkine des Beaux-Arts de Moscou (n° I. I. a. 5349 ; 42,5 x 27 cm ; provenance vraisemblablement d'Abydos).

En effet, ce Sésostris, chef des magasins royaux, mentionne sa mère Mut, ses quatre sœurs, ses quatre frères et ses nombreux domestiques étrangers, d'origine cananéenne. Ainsi, la dame Mut a eu avec son mari (qui n'est pas désigné) huit enfants :

(1) 

(2) 

(3) 



Reysonb est la *nièce* de Sésostris, le frère de sa mère, donc son *oncle*. Or l'égyptien ancien ne possédait pas de termes pour désigner les oncles et les tantes, les cousins et les cousines, les neveux et les nièces. Les termes de parenté immédiats étaient par conséquent employés dans un sens élargi : "frère" et "sœur" étant employés pour "cousin" et "cousine", "fils" et "fille", pour "neveu" et "nièce" (J. J. CLÈRE, "*Les noms de parenté en ancien égyptien*", in GLECS, Paris, tome VI, 1951-1954, pp. 35-36).

En mbochi, une langue africaine du Congo du domaine bantu, les termes "neveu" et "nièce" se disent ainsi : "fils de la sœur" et "fille de la sœur" (*mwàna bòlà*). Le mot *mwàna*, "enfant" (fils ou fille) est employé, ici aussi, dans un sens élargi. Des mots répondant au français "cousin" et "cousine" n'existent pas non plus dans les langues négro-africaines. La distance parentale et sociologique que véhiculent avec eux des termes comme "cousin" et "cousine", etc. n'existe pas pour la psychologie sociale africaine.

En égyptien ancien, la filiation peut omettre les termes "fils/fille". Il est possible de le constater avec la **stèle de Hepes**, provenant de Saqqara et datant de la VI<sup>e</sup> dynastie (Musée Pouchkine des Beaux-Arts de Moscou, n° I.I.a.5365 ; 29,7 x 21,1cm) :

"*Le serviteur privilégié du roi, prêtre-purificateur du roi, gardien du palais (pr<sup>c</sup>3), l'honoré*

*du Grand Dieu, Hepes ;*  *son fils (s3.f), le gardien, (le fils de) Meri-es-Ankh, Meri."*

"*Le fils de*" a été omis (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 85).

Sur la stèle même, la phrase commençant par les mots "son fils" (  ) se poursuit à la ligne 6 et puis à la ligne 7.

Cependant, une telle omission scripturale n'élimine nullement la fonction parentale, la socialisation, la relation de Hepes à son fils, qui est le fils de Meri-es-Ankh, c'est-à-dire la femme même de Hepes : il y a, malgré l'omission signalée, consanguinité, famille et filiation (Robin FOX, *Anthropologie de la parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, Paris, Gallimard, trad. de l'anglais, 1972 ; édition originale, 1967).

Hepes ne dit pas que Meri-es-Ankh est son épouse, mais son fils à lui Hepes est **aussi** le fils de sa mère Meri-es-Ankh, épouse de Hepes. L'inverse est également vrai. En effet, en Afrique, il est courant qu'une épouse parle de son époux en le désignant par : "le père d'un tel", ce "un tel" étant son fils qu'elle a reçu de son époux.

Les textes soulignent constamment trois sortes de liens familiaux :

- **le lien maternel** (la mère et l'enfant)
- **le lien conjugal** (entre époux)
- **le lien consanguin et utérin** à la fois (entre enfants, frères et sœurs, fils et filles, nés de même parents).

Le lien paternel (le père et l'enfant) n'est souvent évoqué que dans un contexte précis, celui de l'héritage des charges et fonctions. Ainsi, ce renseignement provenant d'une stèle-pyramide datant de Ramsès II (**stèle de Ky-nefer**, Musée de Pouchkine, Moscou) :



Le lien conjugal entre époux peut exister sans les termes de parenté "mari" et "femme", "époux" et "épouse". Ainsi (stèle de Parâ/Parê, Musée Pouchkine de Moscou) :

- (1) 
- (2) 
- (3) 

**Traduction :**

- (1) Osiris, le Grand Dieu, seigneur du ciel (*Wsír c3 ntr nb pt*)
- (2) Fait par Parâ (*íri ín P3-r<sup>c</sup>*)
- (3) (et par) la maîtresse de maison Hy (*nbt pr Hy*).

L'expression  *nbt pr*, "maîtresse de maison", désigne la femme mariée. Hy ou

Haya est bien l'épouse (  *hmt*) de Parâ ou Parê. L'expression  *íri hmt* signifie : "prendre femme", "se marier". Littéralement : "faire femme", "faire épouse".

Ce court texte datant de la XIXe dynastie est fort intéressant au plan grammatical. Il y a transposition avec intention honorifique (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 57) avec

l'ensemble  *c3 ntr*. Plus importante est la règle du § 300 de la grammaire de GARDINER : le sujet de l'infinitif est exprimé en tant qu'agent à l'aide de la préposition *ín*

ou *n* :  *íri n P3-r<sup>c</sup>*, "fait par Parâ". Littéralement : "faire par Parâ",

c'est-à-dire "Parâ fit" (éleva la stèle en question). Le verbe  *íri* signifie : "faire" des

choses concrètes, "construire". Le groupe  est à translitérer non pas *bh* ou *hw*, mais bien par : *h* (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 60 et aussi p. 437, enfin p. 463).

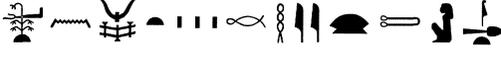
L'Égyptien nomme parfois son épouse (  *hmt*) par le mot sœur (  *snt*). C'est bien africain.

## 2. Familles et occupations professionnelles

Les métiers et fonctions étaient pratiquement héréditaires dans l'Égypte pharaonique.

On peut faire état du barbier Sabastet, fils de son père, le barbier Nebseheh. Sabastet cédera à son serviteur et aide-barbier, Imeniyou, la fonction de barbier du temple de la déesse Bastet, maîtresse de Bubastis, à la place de son propre père à lui Sabastet.



- (5) 
- (6) 
- (7) 
- (8) 
- (9) 
- (10) 

**Traduction :**

- (1) Khonsou, juste de voix, fils du prêtre-sem Ramose, né de Taket, juste de voix (*Hnsw m3<sup>c</sup> hrw s3 sm R<sup>c</sup>-msí msí n T3kt m3<sup>c</sup>t hrw*)
- (2) Son fils, prêtre-wâb Sa-Aset (*s3.f w<sup>c</sup>b S3-3st*)
- (3) Le prophète Khonsou, juste de voix (*hm-ntr Hnsw m3<sup>c</sup> hrw*)
- (4) La musicienne de Wepwawet Tay-sen-neferet, juste de voix (*šm<sup>c</sup>yt n Wp-W3wt T3y-sn-nfrt m3<sup>c</sup>t hrw*)
- (5) Son fils, prêtre-wâb Wounnefer (*s3.f w<sup>c</sup>b Wnn-nfr*)
- (6) Son fils, prêtre-wâb Ha-nefer (*s3.f w<sup>c</sup>b H3-nfr*)
- (7) La musicienne de Wepwawet Mahi-Khay-t (*šm<sup>c</sup>yt n Wp-W3wt Mḥy -ḥ<sup>c</sup>i-ṯ*)
- (8) La musicienne de Wepwawet Nefert-Aset (*šm<sup>c</sup>yt n Wp-W3wt Nfrt-3st*)
- (9) La musicienne de Wepwawet Taket, juste de voix (*šm<sup>c</sup>yt n Wp-W3wt T3kt m3<sup>c</sup> hrw*)
- (10) Son fils, prêtre-wâb Yuyu (*s3.f Yu* deux fois), juste de voix.

Khonsou, prêtre du haut clergé en tant que  *hm-ntr*, "prophète", était lui-même le fils du prêtre stolist (  *sm*) Ramose dont la spécialité était de s'occuper de la toilette du dieu. Khonsou naquit de Taket, sa mère.

Le verbe  *msí*, "donner naissance", "être né", est un verbe *tertiaae infirmae* (vb. 3ae inf.), c'est-à-dire un verbe dont le troisième et dernier radical consonantique est un faible *i* ou *w*. Ce faible radical final est rarement écrit (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 281).

La forme normale du participe passif au perfectif (le perfectif présente l'action verbale en tant que simplement advenant, sans aucune idée de répétition ou de continuité : il est spécialement employé par référence au passé) du verbe *msí* serait *msy*. Quand la préposition  *n* suit ce vb. 3ae inf. pour exprimer la filiation comme c'est ici le cas, bien

évidemment on omet le -y :  *ms n*, "né de", au masculin ;  *mst n*, "née de", au féminin (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 361).

D'autre part, le verbe *msí* indique la filiation par la mère qui met au monde l'enfant. Quant aux formes  *ir n*, masculin, *írt n*, féminin, "engendré par" masculin, "engendrée par" féminin, elles indiquent en principe la filiation par le père qui donne l'existence.

Ainsi, la langue égyptienne distingue nettement le fait de "donner l'existence" (action séminale du père) du fait de "donner naissance" (action de la mère par accouchement). Le déterminatif ou, mieux, le sémanthème de *msí* est précisément une femme dans la position des accoucheuses égyptiennes (signe B3 de la *Sign-List* de GARDINER).

Fils de prêtre, Khonsou a eu lui-même quatre fils prêtres-purificateurs (*wâb*), Sa-Aset, Wounnefer, Ha-nefer et Yuyu (Youyou).

La famille de Khonsou a donc exercé des fonctions sacerdotales pendant au moins trois générations : le père de Khonsou (le grand-père de ses enfants), Khonsou lui-même, et les quatre fils de Khonsou.

Dans l'Égypte ancienne, le clergé comptait en son sein un personnel féminin exerçant tout naturellement des charges sacerdotales, dès l'Ancien Empire : femmes prêtresses de déesses et de dieux, filles de prêtres ayant reçu en héritage la fonction de leur père, femmes musiciennes ou chanteuses dans les temples.

Les quatre musiciennes de la divinité Wepwawet, qui sont Tay-sen-neferet, Mahi-khay-t, Nefer-Aset et Taket, n'ont pas de lien de parenté précisé avec Khonsou. Ce sont peut-être les femmes des fils de Khonsou, donc ses "belles filles" — les termes de parenté "beau-fils" et "belle-fille" n'existant pas dans la langue, le texte nomme les quatre musiciennes qui répondraient aux quatre fils de Khonsou : "*Les prêtres égyptiens se mariaient : leurs fonctions ne les contraignaient pas au célibat*" (Serge SAUNERON, *Les prêtres de l'ancienne Égypte*, Paris, Edit. du Seuil, 1957, pp. 37-38).

La fonction de *tjaty*, "vizir", sorte de Premier ministre, était presque toujours héréditaire : le fils devait occuper le siège de son père, encore que la volonté du souverain intervenait dans la nomination de ce haut fonctionnaire du royaume.

Maire de Thèbes et vizir, Rekhmirê, "celui qui connaît comme la lumière", fut un personnage considérable sous Thoutmosis III (1504-1450 av. notre ère). Il naquit de (*ms n*) Bet sa mère et fut engendré (*ir n*) par Neferouben son père. Neferouben fut lui-même vizir et prêtre d'Amon. Le père de Neferouben, Aametjou fut lui aussi vizir sous la reine Hatchepsout (1504-1483 av. notre ère). L'"oncle" de Rekhmirê, Ouseramon, occupa également cette charge de vizir durant les premières années de règne de Thoutmosis III. Mais Amenemope, qui succéda à Rekhmirê au poste de vizir, n'était pas de la famille de ce dernier (N. de G. DAVIES, *The Tomb of Rekh-mi-Rê at Thebes*, 2 vol., New York, 1943).

On a par conséquent trois générations de vizirs dans une même famille :

- **Aametjou**, vizir, père de Neferouben
- **Neferouben**, vizir, fils de Aametjou, père de Rekhmirê
- **Rekhmirê**, vizir, petit-fils de Aametjou, fils de Neferouben

Un long et admirable texte de la tombe de Rekhmirê (Thèbes, n° 100) explique les devoirs et fonctions du vizir qui était avant tout le prêtre de **Maât**, l'Harmonie universelle, l'Équilibre cosmique, la Vérité et la Justice suprêmes, le Fondement de toute éthique politique et sociale, de toute morale.

### 3. Dimension diachronique de la parenté

La parenté est "un système de relations au sein duquel les individus sont rattachés les uns aux autres par un réseau fort complexe de liens aux nombreuses ramifications" (George Peter MURDOCK, *De la structure sociale*, trad. de l'américain, avant-propos de Michel PANOFF, Paris, Payot, 1972, p. 103 ; édition américaine originale, 1949).

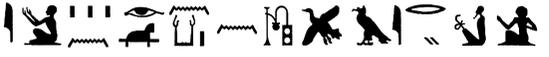
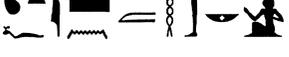
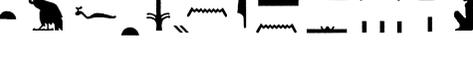
Ces relations entre parents immédiats (mari/femme, père/fils, mère/fille, mère/fils, père/fille, frère/sœur, etc.) constituent des rapports sociaux qui sont à la base du fonctionnement de la famille.

Le mari et la femme sont liés uniquement par la relation conjugale, tandis que tous les autres parents immédiats (père-mère-frères et sœurs) sont unis par les liens du sang. Or, le sang est éminemment historique : "*Les caractères du sang d'un homme vivent après sa mort dans le sang de ses descendants, alors que ses vertus restent enterrées avec ses os*" (Jean BERNARD, *Le sang et l'histoire*, Paris, Editions Buchet/Chastel, 1983, p. 19).

Le souvenir des liens de parenté, donc du sang (la parenté biologique), se préserve et se perpétue pendant des périodes longues dans le temps et dans l'espace. L'étude des liens de parenté dans le temps constitue une technique et une source de reconstruction historique. Un groupe de parenté, formé en fonction des relations entre parents immédiats, peut donc s'inscrire dans le temps long et s'étendre sur plusieurs générations en se référant cependant à un ancêtre commun.

Deux stèles, celle de Pa-iry et celle de Ii-seneb, sont retenues pour examiner la dimension diachronique de la parenté égyptienne.

La **stèle de Pa-iry** (XIXe dynastie, Musée Pouchkine des Beaux-Arts de Moscou, n° I.I.a. 5633 ; 37,5 x 32 cm) porte le texte suivant :

- (1) 
- (2) 
- (3) 
- (4) 
- (5) 
- (6) 
- (7) 
- (8) 

**Traduction :**

- (1) Osiris, maître du ciel (*Wsír nb pt*)
- (2) Gloire à Osiris (*í3w n Wsír*) pour le **ka** du scribe Pa-iry (*n k3 n sš P3-íry*)
- (3) Son épouse (*hmt.f*) Tabaste (*T3b3st*)
- (4) Sa fille (*s3t.f*) Hathor (*Hwt-hr*)
- (5) Son fils (*s3.f*) Amenemhab (*Ímn-m-hb*)
- (6) Sa sœur (*snt.f*), musicienne d'Amon (*šm<sup>C</sup>yt n Ímn*), Takamen (*T3k3mn*)
- (7) Son père (*ít.f*), sculpteur (*t3wty*), Maya (*M<sup>C</sup>y*)
- (8) Sa mère (*mwt.f*), musicienne d'Amon (*šm<sup>C</sup>yt n Ímn*) Hel (*Hr*).

La stèle nomme d'abord Pa-iry, son épouse Tabaste, sa fille Hathor et son fils Amenemhab : c'est la "famille nucléaire" comprenant un couple marié et sa progéniture ; cette unité familiale de base garde toujours, universellement, ses fonctions vitales et caractéristiques — sexuelle, économique, de reproduction et éducative.

Une autre "famille nucléaire" est désignée : celle qui englobe le père, la mère de Pa-iry lui-même avec sa sœur. Les professions sont indiquées : le père de Pa-iry est sculpteur, sa mère musicienne d'Amon (donc prêtresse), sa sœur est également musicienne d'Amon. Pa-iry lui-même est scribe.

La structure sociale est ici une "famille étendue" du fait qu'elle comprend deux familles nucléaires élémentaires. De telles constellations sociales sont remarquables par leur solidité. En effet, ces hommes et ces femmes sont tous unis par les liens du sang, hormis les maris et les femmes : Pa-iry possède la moitié exacte des gènes (ou facteurs héréditaires) de chacun de ses parents par le sang de premier ordre (le sang de son père Maya et de sa mère Hel). Pa-iry lui-même transmet la moitié de ses gènes à chacun de ses enfants : sa fille Hathor et son fils Amenemhab. Avec sa sœur Takamen, Pa-iry partage en principe 50 % des caractères génétiques qu'il tient de son père et 50 % de ceux qu'il tient de sa mère, soit au total la moitié de son patrimoine héréditaire.

Il existe aussi une proximité ou similitude biologique entre les enfants de Pa-iry, sa fille et son fils et les parents mêmes de Pa-iry, c'est-à-dire son père, sa mère et sa sœur. Le père et la mère de Pa-iry sont les grand-parents de ses enfants. La sœur de Pa-iry est la "tante" de Hathor et de Amenemhab, les deux enfants du scribe Pa-iry. Ainsi, trois catégories de termes de parenté sont à distinguer, impliquant une certaine dimension temporelle :

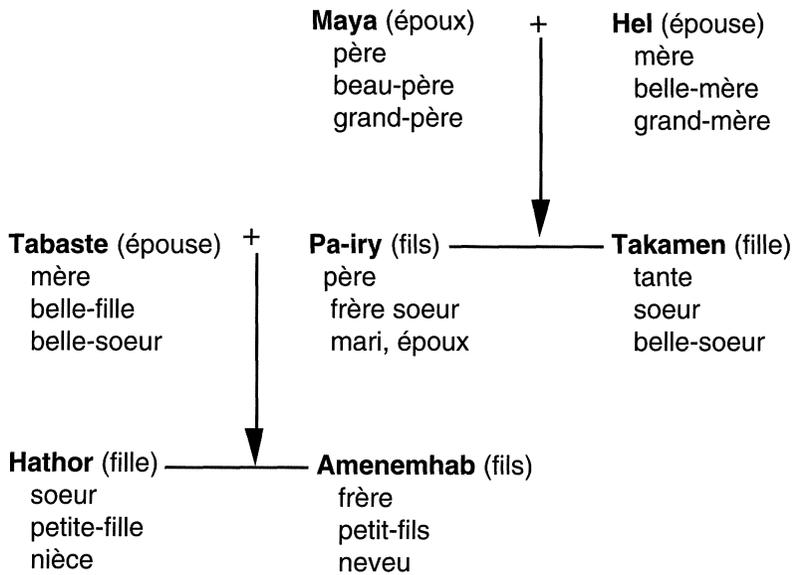
**a) termes élémentaires** : mari, épouse, père, mère, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce ;

**b) termes dérivés** construits à partir d'un terme élémentaire et d'un autre élément lexical qui n'a pas à l'origine de signification de parenté : grand-père, grand-mère, beau-frère, belle-sœur, belle-fille, beau-fils, etc. ;

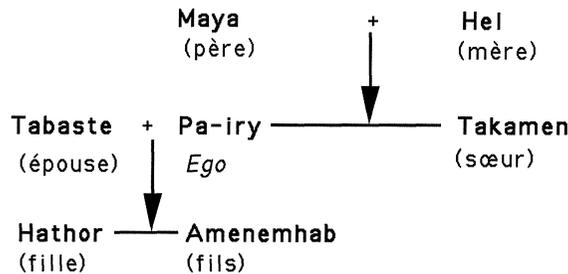
**c) termes descriptifs** associant deux ou plusieurs termes élémentaires pour désigner un parent particulier : frère du père, sœur de la mère, fils du fils, fille du fils, père du père, mère du père, etc. ;

L'ancien égyptien a des termes indiquant la parenté directe immédiate (père et mère, frère et sœur, fils et fille), deux termes relatifs à la parenté par alliance (époux et épouse), des expressions formées des termes de parenté immédiate (mère de la mère pour grand-mère maternelle, frère du père pour oncle paternel, etc.)

Ainsi, la stèle de Pa-iry permet d'établir l'arbre généalogique ci-après :



Le même arbre généalogique dans le contexte lexical de la parenté égyptienne est beaucoup plus dépouillé, c'est-à-dire offre peu de termes de parenté, mais est plus riche au plan affectif :



Venons-en à la **stèle de Ii-seneb** qui date de la XIII<sup>e</sup> dynastie (Musée Pouchkine des Beaux-Arts de Moscou, n° I.I.a.5649 ; 53 x 34 x 10 cm) :

(1)

(2)

(3)

(4)



(7) Sa mère (*mwt.f*), la maîtresse de maison Nekhet-ankh, justifiée, née du prêtre-wâb (purificateur) Nefet-hotep, justifié, né de Dedes, justifiée (*nbt pr Nḥt-ḥw m3ḥt ḥrw irt n wḥb Nfr-ḥtp m3ḥt ḥrw irt n Dds m3ḥt ḥrw*)

(8) C'est son frère qui fait revivre son nom (*iw sn sḥn rn.f*), (précisément) le plus grand des Dix de Haute Égypte, Ii-seneb (*wr mdw Šmḥw Ii-snb*)

(9) Le soldat du régiment de la ville (*ḥnḥ n níwt*) Mentou-hotep, justifié, né de Hepyou, justifiée (*Mntw - ḥtp m3ḥt ḥrw irt n Ḥpyw m3ḥt ḥrw*)

(10) Son fils (*s3.f*) Ankh-khou, né de Nekhet-ankh, justifiée (*ḥnḥ-ḥw irt n Nḥt-ḥw m3ḥt ḥrw*)

(11) La maîtresse de maison (*nbt pr*) Djout, justifiée, née de Nekhet-ankh (*Dwt m3ḥt ḥrw irt n Nḥt-ḥw*)

(12) La maîtresse de maison (*nbt pr*) Sat-mesout, justifiée, née de Nekhet-ankh, justifiée (*S3t-mstw m3ḥt ḥrw irt n Nḥt-ḥw m3ḥt ḥrw*)

(13) La maîtresse de maison Sen-ankh, justifiée (*nbt pr Sn-ḥw m3ḥt ḥrw*).

Dégageons d'abord les titres des personnages :

*wr mdw Šmḥw*, "le plus grand des Dix de Haute Égypte" :  
c'est un titre archaïque

*nbt pr*, "maîtresse de maison" : ce titre désigne la femme mariée ; c'est un terme de parenté

*mrí*, "bien-aimé" : c'est un terme affectueux

*mrít*, "bien-aimée" (féminin)

*wḥb, wâb* : c'est le titre que porte le prêtre-purificateur ; c'est un titre de moindre importance dans la hiérarchie sacerdotale

*ḥnḥ n níwt*, "soldat du régiment de la ville" : c'est un titre qui veut dire, littéralement, : "un qui est vivant (jeune) de la ville" (voir *Revue d'Égyptologie*, Paris, n° 23, pp. 23 et sv.).

Ii-seneb et Dedou-Amon sont frères utérins. Leur mère est Nekhet-ankh. Ii-seneb fera revivre le nom de son frère Dédou-Amon en le donnant à son propre fils : Dedou-Amon, frère de Ii-seneb, est l'oncle paternel de Dedou-Amon, le fils de Ii-seneb.

Ii-seneb, le plus grand des Dix de Haute Égypte, est le fils de la dame Nekhet-ankh.

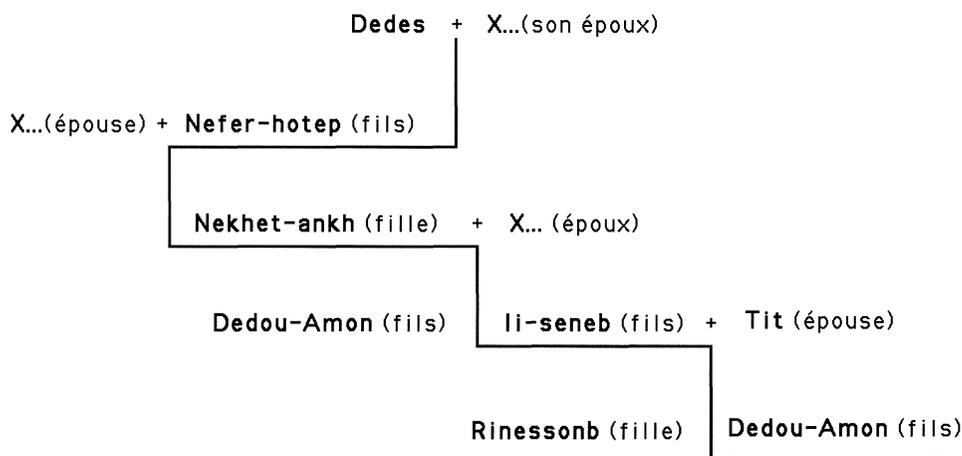
Nekhet-ankh est la fille du prêtre-purificateur Nefer-hotep.

Nefer-hotep a pour mère la dame Dedes.

En conséquence, toute une longue généalogie apparaît : Dedes est la mère de Nefer-hotep, la grand-mère paternelle de Nekhet-ankh, l'arrière-grand-mère de Ii-seneb et de Dedou-Amon, l'arrière-arrière-grand-mère de Rinessonb et de Dedou-Amon, frère de Ii-seneb.

Il y a, avec cette stèle de Ii-seneb, un ample mouvement des générations qui souligne le sens de la durée, du devenir. Une telle globalité particulière montre concrètement l'existence et l'utilité de la mémoire sociale dans l'Égypte ancienne, dans le flux et le reflux des êtres et la circulation du sang. La pensée transcende pour ainsi dire la durée en rapprochant les générations des "plus petits" — les plus jeunes — avec les générations des grands-parents et des bisaïeux — les "plus vieux" — les ancêtres qui finissent par se stabiliser dans l'au-delà (Pierre MÉTAIS, *Mariage et équilibre social dans les sociétés primitives*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1956, p. 254 : "*Génétiqument, le clan est une dualité de sangs... C'est en même temps un tout qui s'étale dans la durée... L'étendue de ces générations est solidaire de la mémoire collective.*").

Le "clan" de Ii-seneb peut être représenté par l'arbre généalogique ci-après :



Rinessonb et Dedou-Amon ont donc les parents suivants :

- leur père, Ii-seneb
- leur mère, Tit
- la mère de leur père, Nekhet-ankh
- le père de la mère de leur père, Nefer-hotep
- la mère du père de la mère de leur père, Dedes

Cette longue mémoire familiale est **écrite**, en Égypte, vers 1783 av. notre ère (XIII<sup>e</sup> dynastie). Elle recouvre au moins l'espace temporel de quatre générations successives.

La deuxième partie de la stèle de Ii-seneb est assez difficile à comprendre, notamment pour une intelligence européenne, occidentale.

Voici les données : Nekhet-ankh se marie avec X. Elle met au monde deux enfants : Dedou-Amon et Ii-seneb. Cet Ii-seneb a une épouse du nom de Tit, fille de Hepyou. Un certain Mentou-hotep est aussi fils de cette même Hepyou. Tit et Mentou-hotep sont donc frère et sœur. Mentou-hotep est le beau-frère de Ii-seneb, le mari de sa sœur Tit. Hepyou est la belle-mère de Ii-seneb, le mari de sa fille Tit. C'est clair.

Or, Mentou-hotep a des enfants avec Nekhet-ankh, la mère de son beau-frère Ii-seneb. Ces enfants de Nekhet-ankh avec Mentou-hotep sont : Ankh-khou (garçon), Djout (fille), Satesout (fille) et Sen-ankh (fille). Ces quatre enfants sont par conséquent des frères et sœurs

utérins de Ii-seneb et Dedou-Amon, deux enfants que la dame Nekhet-anekh a eus avec un autre mari. Mentou-hotep est à la fois le beau-père et le beau-frère de Ii-seneb : il est le mari de la mère de Ii-seneb (deuxièmes noces de la dame Nekhet-anekh) et le frère de la femme de Ii-seneb.

Ii-seneb est apparenté par les liens du sang et par alliance avec tous les personnages qui figurent sur sa stèle :

- A
- Dedes est la mère du père de la mère de Ii-seneb
  - Nefer-hotep est le père de la mère de Ii-seneb
  - Nekhet-anekh est la mère de Ii-seneb
  - Dedou-Amon est le frère consanguin et utérin (même père et même mère) de Ii-seneb
  - Rinessonb est la fille de Ii-seneb
  - Dedou-Amon est le fils de Ii-seneb
- B
- Tit est l'épouse de Ii-seneb
  - Hepyou est la mère de Tit, donc la belle-mère de Ii-seneb, c'est-à-dire la mère de son épouse
  - Tit et Mentou-hotep sont frère et sœur étant les enfants de la dame Hepyou
  - Mentou-hotep, frère de Tit, beau-frère de Ii-seneb, a marié (deuxièmes noces) la mère de Ii-seneb : il est donc également le beau-père de Ii-seneb, c'est-à-dire le mari de sa mère Nekhet-anekh.
- C
- Nekhet-anekh est la grand-mère paternelle des enfants de Ii-seneb, Rinessonb et Dedou-Amon
  - Hepyou est la grand-mère maternelle de Rinessonb et Dedou-Amon.

Les ramifications sont vraiment nombreuses, enchevêtrées, mais fort bien lisibles. La mentalité révélée par de telles ramifications est bien africaine. Les ethnologues n'y voient souvent que du flou. L'oncle maternel de mes enfants peut être le mari de ma mère : il est à la fois mon beau-père (le mari de ma mère qui n'est pas mon père) et mon beau-frère (le frère de ma femme, l'oncle maternel de mes enfants).

Cet ordre égyptien serait analysable dans le cadre de ce que LÉVI-STRAUSS appelle "le mariage oblique" mais, ici, le mariage avec la fille du frère de la femme est impossible (à moins d'un inceste) parce que le frère de la femme est le mari de ma propre mère, par conséquent je suis frère utérin avec la fille du frère de la femme (Claude LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton & Cie, édit. de 1973, chap. XXII : "Le mariage oblique", pp. 413-426 ; 1ère édition, 1947).

Il est évident que Ii-seneb ne peut pas épouser les enfants de Mentou-hotep, dont la mère est Nekhet-anekh, c'est-à-dire la mère même de Ii-seneb.

On pourrait approcher le réel de cette parenté et le fonctionnement de l'esprit qui caractérise une telle parenté sous un angle formel, en soumettant les faits biologiques et socio-culturels de la parenté au calcul mathématique (*Anthropologie et calcul, textes choisis et présentés* par Philippe RICHARD et Robert JAULIN, Paris, Union Générale d'Éditions, 1971, collection 10/18 dite "7". Voir également Harrison C. WHITE, *An Anatomy of Kinship. Mathematical Models for Structures of Cumulated Roles*, New Jersey, Prentice-Hall, 1963, 180 p.).

Mais le plus important, sans doute, est la continuité du système social à travers âges et générations, relations familiales et parentales (S.N. EISENSTADT, *From Generation to*

*Generation. Age Groups and Social Structure*, New York, The Free Press of Glencoe, 1964, 357 p.). La **stèle de Ii-seneb** est fort instructive sur ce point crucial.

Quelques remarques grammaticales et philologiques s'imposent à propos de la phrase :

𓂏𓂏𓂏𓂏 *íw sn s<sup>c</sup>nḥ rn.f*, "C'est son frère qui fait revivre (perpétue) son nom". En effet, Ii-seneb a un frère du nom de Dedou-Amon. Il donnera ce même nom à l'un de ses propres enfants pour perpétuer précisément le nom de son frère. Le verbe causatif 𓂏 *s<sup>c</sup>nḥ*, "perpétuer" (un nom), est écrit ici sans le morphème du causatif qui est 𓂏 *s*. Donc 𓂏 est pour 𓂏𓂏 dont la forme développée et complète est 𓂏𓂏𓂏𓂏 *s<sup>c</sup>nḥ*, **s'ankh**, causatif de 𓂏𓂏 *c<sup>n</sup>ḥ*, **ankh**, "vivre". Cette forme d'écriture (l'omission du morphème du causatif) est assez fréquente : *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, IV, pp. 46-47.

Le 𓂏 est pour 𓂏𓂏 *íw*. Cette abréviation est rare (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 468, 6). C'est toute une phrase qui précède l'objet.

L'omission de l'un des suffixes pronominaux 𓂏 *.f*, qui sont identiques ("son frère", "son nom"), est correcte et normale (GARDINER, *Egyptian Grammar*, § 506, 5).

De la sorte, la phrase entière revêt toute une tournure idiomatique en égyptien : "C'est son frère perpétuer son nom". Littéralement : "Est frère sien perpétuer nom sien", c'est-à-dire : "C'est son frère qui fait revivre (perpétuer) son nom." C'est la même tournure dans presque toutes les langues négro-africaines modernes (Oladele AWOBULUYI, *Essentials of Yoruba Grammar*, Ibadan, Oxford University Press Nigeria, 1978, p. 60 : "Causative verbs" ; p. 122-123 : "Sentences with causative verbs").

#### 4. Héritage et parenté

Cheikh Anta DIOP a rappelé, avec vigueur, la capacité juridique de la femme égyptienne à qui étaient reconnues toutes les prérogatives : "Dans le mariage, l'homme apporte la dot à la femme. Cette dernière, durant toute l'histoire égyptienne pharaonique, jouissait d'une liberté totale qui est à l'opposé de la condition de femme séquestrée de l'indo-européenne des temps classiques, qu'elle soit grecque ou romaine." (C. A. DIOP, *L'unité culturelle de l'Afrique noire. Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'Antiquité classique*, Paris, Présence Africaine, 1959, p. 57).

En effet, des témoignages, nombreux et concordants, renseignent clairement que la femme égyptienne mariée était nommée et citée par son propre nom et non par celui de son époux. Elle était respectée. Son statut légal et civil était équivalent à celui de l'homme. La fidélité était bien évidemment demandée aux deux époux.

Les **droits de la femme** étaient protégés en cas de divorce : le papyrus n° 10593 du British Museum, qui date de 172 av. notre ère, exprime en fait une ancienne prérogative reconnue à la femme égyptienne mariée : c'est un contrat de mariage entre un prêtre et la dame Teteimhotep. Il y est relaté que le prêtre de mari est d'accord pour dédommager son épouse dans un délai de trente jours en cas de divorce.

Père, mère et enfants, chacun des membres d'une famille possédait chacun ses biens propres et en disposait en toute indépendance. L'égalité successorale des fils et filles s'explique par la parité juridique des sexes dans l'Égypte ancienne. A la IIIe dynastie (vers 2600 av. notre ère), la dame Nebsenit fit en toute liberté un testament en faveur de ses enfants : l'un de ses fils, le haut fonctionnaire Meten, reçut à lui seul une part de 50 aroures (13 hectares environ).

Au début de la XIIIe dynastie (1783 environ av. notre ère), la dame Tehenout porte plainte contre son propre père qui prit possession des biens que son mari lui avait donnés, mais que le père avait transmis à sa seconde épouse la dame Senebtisi : papyrus du Musée de Brooklyn, n° 35 146.

La stèle n° 42 208 du Musée égyptien du Caire nous apprend qu'un père avantagea sa fille préférée en lui faisant un don spécial, sans pour autant la priver de la part qu'elle devait recevoir du partage de l'héritage paternel entre elle et ses frères et sœurs.

Au Nouvel Empire, le prêtre de deuxième rang Piay céda tous les biens paternels — le père était un intendant des greniers royaux — à sa sœur. Ces biens comprenaient : champs, prés domestiques et arbres. La mère avait également renoncé à l'héritage au profit de sa fille, la sœur de Piay, pourvu que la fille prît soin de la mère lorsqu'elle sera devenue vieille (Andrea G. McDOWELL, *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medina*, Leyde, 1990).

Le testament de Naunakht, une dame thébaine, est célèbre à juste titre : papyrus n° 1945.97 Ashmolean Museum, Oxford. Ce document a été étudié par Jaroslav ČERNÝ, "*The Will of Naunakhte and the Related Documents*", in *Journal of Egyptian Archaeology*, Londres, XXXI, 1945, pp. 29-53.

An 3 du règne de Ramsès V (vers 1156-1151 av. notre ère), la jeune dame Naunakht qui s'était mariée, pour une première fois, à un certain Kenherkhepeshef, devint veuve, sans enfant, à la mort de ce dernier ; elle se remaria (son premier mari décédé avait environ soixante ans) et eut huit enfants avec son second mari. Naunakht avait hérité d'un magasin (réservoir de grains) de son père, terres et autres biens de son premier mari et avait acquis près de 20 mesures de blé ensemble avec son mari. Elle devait posséder aussi le 1/3 des biens qu'elle avait en commun avec son second mari, les 2/3 restants revenaient à ses enfants.

Dans son testament, Naunakht dispose de tous ses biens, en toute liberté, alors que son second mari n'était pas encore mort. Le testament de Naunakht fut agréé devant témoins par son mari et tous ses enfants. Ce testament contient en particulier cette importante clause :

*"En ce qui me concerne... j'ai élevé ces huit serviteurs (= enfants). Je leur ai remis un équipement (pour fonder leur foyer) de toutes choses que l'on constitue pour ceux qui sont dans leur situation. Mais voyez, je suis devenue vieille et voyez, ils ne s'occupent plus de moi à leur tour. En ce qui concerne chacun d'eux qui a posé sa main sur ma main, je lui donnerai une partie de mes biens. Mais quant à celui qui ne m'a rien donné, je ne lui donnerai rien de ce que je possède."*

Des enfants ingrats pouvaient donc être déshérités par leurs parents. Ceux-ci aidaient leurs enfants à fonder un foyer. Naunakht précise qu'elle ne léguera ses biens qu'à ceux de ses enfants qui l'auront secourue dans ses vieux jours.

Ainsi, dans la question des biens matrimoniaux, la femme égyptienne mariée était indépendante et avait le droit de gérer les biens qu'elle possédait avant son mariage. Elle

léguaient des possessions à ses enfants sans que son mari puisse s'y opposer. L'égalité des sexes n'était pas un principe purement formel dans l'Égypte ancienne.

## 5. Terminologie égyptienne relative à la parenté

 *3bt, abet*, "famille" (terme collectif). Kurt SETHE, *Ägyptische*

*Lesestücke*, p. 79, ligne 13 :  *sdmí n 3bt.f*,  
"l'attachement à sa famille".

Nous avons en **manding** (malinke) *bita*, "s'allier par le mariage avec", "se marier dans la famille de". Le **susu** (Guinée) a aussi *bita*, même sens. En **éthiopien**, une langue sémitique, la famille se dit *zamad*. **Manding** *bōtu*, "domesticité, familiarité", "vivre dans la familiarité ou l'entourage de" ; **susu** *bōtu*, **peul** *batu*, **hausa** *battu*, **songay** *batu*.

 *íw<sup>C</sup>w*, "héritier" (*C = â*)

 *íw<sup>C</sup>t*, "héritière". **Temne** (Ouest-atlantique) *wát*, "enfant" (= celui ou celle qui hérite)

 *íw<sup>C</sup>t*, "héritage". **Giur** (Bahr-el-Ghazal) *wat*, "parent" (les parents se partagent l'héritage). **Acooli** (Ouganda) *wód*, pl. *wót*, "fils".

 *ímt-pr*, "testament". **Caffino** (couchitique) *mit*, "faire testament", *mitō*, "testament" (Enrico CERULLI, *Studi Etiopici*, IV. *La lingua Caffina*, Rome, 1951).

 *írí*, "créer", "engendrer"

 *ír n*, "engendré par" ; féminin *írt n*. Nous avons en **dioula** *uro*, "naître, mettre au monde" et en **mona ere**, id. **Éthiopien** (sémitique) *walada*, "engendrer", "enfanter"

 *ít*, "père". **Copte** *iōt*, pl. *iotě(S)*, *iatě*, *iati* (AA<sup>2</sup>F), *ioti* (B). **Kikongo** *tá* : *Tá Makúndu*, "le père Makundu", duplication *táata*. **Mbochi** *táá*, "père" et aussi *táyi*, *téyi*. En **kikongo** et en **mbochi**, langues bantu, phénomène de métathèse (-*t/t*-). **Tagbu** (Barh-el-Ghazal) *ate*, "grand-parent" ; **mondu** (Bahr-el-Ghazal) *átá*, "grands-parents". **Efik** (Nigeria) *ète*, "père" ; **fali** (Cameroun) *to*, "père".

**Berbère** *ibba*, *baba*, "père" ; **hébreu ancien** *'ab*, "père", parfois le "grand-père" (Gn. 28, 12). **Ugaritique** *'ab*, "père" (*ad* est attesté).

Le sémitique est très différent de l'égyptien et du négro-africain. L'**akkadien** est évidemment sémitique : *abum*, pl. *abbu*, "père". Le mot sémitique est biconsonnantique *ab-*, "père" < + 'ab-. Le **serer** *bab*, le **sherbro** *bà*, le **soso** (susu) *babá*, le **bambara** *fà*, le **fanti** (fante) *pápá*, le **igbira** *àdá*, le **idoma** *áda*, "père", sont des innovations récentes. **Ngwi** (Zaire) a *tea*, "père" (terme affectif), le **ngbandi** (Zaire) *to*, "père". **Sénoufo** (minianka) *to*, "père".

 *wḏ<sup>c</sup>t*, "femme divorcée". **Bambara** et **malinke** *wudya*, "rupture, séparation". **Akkadien** *aššata ezēbu*, "répudier une épouse". **Baya** (RCA) *wandjia*, "maîtresse".

 *bk3t*, "femme enceinte". **Kikongo** : *bèka*, "apporter avec soi" (un lourd fardeau). **Akkadien** *erītu*, "femme enceinte" ; *merû*, "être enceinte". **Diola** (Casamance, Sénégal) *-buk*, "enfanter"

 *pr.sn*, "chez soi" (littéralement : "leur maison")

 *nbt pr*, "maîtresse de maison" (= "femme mariée")

 *ht pr, khet per*, "propriété" (= "les biens de la maison"). Le mot  *pr, per*, "maison", signifie aussi : "famille", "ménage", "propriété" (de famille). **guerzé** *perè* signifie : "habitation de famille". **Mofu** (Nord-Cameroun) *ver*, "maison" ; **uzam** (Nord-Cameroun) *vər*, "maison" (*p-r/v-r*).

 *mwt*, "mère". **Copte** *maw, maaw* (BS), *məw, mēw* (A<sup>2</sup>F) *mo* (A)

Le négro-africain a ses formes : **Nuer** (Soudan méridional) *mut*, "femme mariée" (donc vouée à la maternité et par extension "mère") ; ce mot *nuer* est typiquement pharaonique. **Giur** (Bahr-el-Ghazal) *mi*, pl. *me*, "mère". **Kikongo** *máa*, contraction de *máama*, "mère" ; **mbochi** *máa, móo*, terme affectif pour "mère" ; **logba** *ámá*, "mère" ; **ngwi** *mea*, terme affectif pour "mère" ; **manding** *ma*, "mère" ; **sarakollé** *ma*, **agni** (anyi) *mo*, **zema** *mò, ébrié* *ma*, **krou-bete** et **neyo** *ma*, **avikam** *ma* ; **bandjari** (Zaire, Kasai-Lulua-Sankuru) *mayi*, "mère", **mana** (Guinée, Nzérékoré ; Libéria) *mu*, "femelle ayant mis bas" ; **banda** (ndri ; RCA) *mu*, "parties de la femme". **Mofu** (Nord-Cameroun) *may*, "mère", **Mboku** (Nord-Cameroun) *mia*, "mère".

Le **berbère** donne : **siwa** *umma*, **nefousa** *ɔmm*, **sene** *yamma*, **zouaoua** *imma*, "mère". Le **sémitique** donne : **hébreu** *'em* (primitivement *'imm*) ; **syriaque** *'emmâ*, **akkadien** *ummu*, **arabe** *'mm*, **éthiopien** *ɔamm*, pl. *ɔamm ət*, "mère", **mehri** *hām* < *ɔmm*, "mère".

Le sémitique est très différent de l'égyptien et du négro-africain malgré les apparences : le mot sémitique ici en question est un nom à trois consonnes, type *qill*, avec voyelle primitive *i* devenue généralement *é* (Charles-F. JEAN, *Grammaire hébraïque élémentaire*, Paris, Letouzey et Ané, 1950, p. 64).

L'égyptien et le négro-africain n'ont jamais qu'une consonne. Donc morphologies fort différentes. Marcel COHEN n'a pas su analyser correctement les données dans son *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique*, Paris, 1969, § 36, **sémitique** *omm* "mère" # **égyptien** *mw.t* "mère".

 *msí*, "donner naissance", "mettre au monde"

 *ms*, "enfant" (par la mère qui met au monde)

 *mst*, "mère" (celle qui engendre, met au monde)

 *m<sub>swt</sub>*, "enfants" (par la mère)

 *m<sub>swt</sub>*, "naissance" (par la mère qui accouche)

 *m<sub>swtt</sub>*, "enfant-fille" (vouée à devenir mère pour donner naissance à son tour)

La racine est : *ms*, "naissance, progéniture, mère, enfant" ; "donner naissance", "mettre au monde".

Le **copte** a retenu le mot dans tous ces sens : *misē(S)*, *misi(B)*, *mēs-(SB)*, *mas-(B)*, "enfanter, engendrer, créer, produire" ; *mosē(S)*, *mosi(B)*, "naissance", "enfant", "progéniture". Le père engendre, la mère enfante, le dieu crée. Le démotique *ms* signifie : "enfanter".

Le **négro-africain** confirme très largement : *muso* et quelquefois *miso* en **manding**, **bambara** *moso*, **malinke** *musu*, "femme, femelle, épouse" ; *muso ta*, "prendre femme" ; **vai** *musu*, **kono** *musu*. **Kikongo** *musa*, "famille, tribu" (la souche familiale par la mère), d'après K.E. LAMAN, 1936. Le **tchokwe** et le **sanga** (Zaïre) ont opéré une métathèse : *-sema*, "enfanter" (*m-s/s-m*). Le **mangbetu** (Zaïre, Est) présente *masi*, "le mâle" et *masiai*, "mâle puissant" (**copte** : *mas-*).

Le **sémitique** est fort éloigné de l'égyptien et du négro-africain : la racine est *wld*, "mettre au monde", "donner naissance" ; **akkadien**, **arabe** et **éthiopien** *wld* ; **ugaritique**, **hébreu** et **syriaque** *yld* (*w>y* en position initiale). **Akkadien** *waladum*, **arabe** *walada*.

 *nmḥy*, "orphelin". **Manding**, *nyumu*, "individu qui mange à l'écart" ; *nyumu-kye*, "homme (*kye*) qui vit seul". Evolution sémantique. Un orphelin est un enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un d'eux. Même si l'orphelin n'est pas abandonné par la société, il a néanmoins une tendance psychologique à se sentir seul, surtout au moment des palabres familiales.

 *tfn*, "orphelin". Le déterminatif ou sémanthème est l'oiseau du signe G 37 de GARDINER : il est le déterminatif de tout ce qui est petit, étroit, défectueux, mauvais, vide,

malade, décédé. **Kikongo** *tōfuna*, "détériorer". Les champs sémantiques sont voisins : l'orphelin est un être socialement "diminué", "détérioré", etc. Marcel COHEN rapproche l'égyptien *tfn* "orphelin" de l'arabe *tfl* "être jeune, tendre, enfant". Un "enfant" n'est pas nécessairement un "orphelin" en soi du fait de sa jeunesse, de sa tendresse, etc. (Marcel COHEN, *op.cit.*, § 342).

 *rḥ, rekh*, "copuler", "connaître une femme". **Kikongo** *lēeka*, "s'unir, s'accoupler" ; *lēeki*, "personne sensuelle" (*r-kh/l-k* : *r* et *l* permutent souvent). Le champ sémantique est exactement le même.

 *hí*, "mari", "époux". **Copte** : *hay, hai* (SB), *hëy, hëi* (AF), *hëëy, hèèi* (A<sup>2</sup>), "mari", "époux". Le **vieil égyptien** de l'Ancien Empire a cette forme *hí, khí*.

Le **mangbetu** (Zaïre, Est) est fort semblable à la langue égyptienne : *éhi*, "vagabond", "coureur" ; *ahi*, "être fécond" ; *ohi*, "engendrer" ; *oho*, "soupirer" (après une femme) ; **peul** (pulaar) *hoow-*, "copuler, faire l'acte sexuel" (Aboubacry Moussa LAM). Le **vai** (Ouest Atlantique) a la forme du vieil égyptien *kai, kay*, "mâle" (mari).

Toutes ces formes égyptiennes, coptes, mangbetu et vai se correspondent les unes aux autres de façon évidente. La vieille forme égyptienne est très répandue en Afrique noire : **manding** *kyè* et *kè*, **bambara** *kye* et *ke*, **malinke** *kèy, kòy* et *kay*, "mâle", "homme, mari", "viril". Le **banda** (RCA) a *oko*, "mâle". Le **nuer** (Soudan méridional) s'insère de lui-même dans le contexte sémantique et phonétique qui vient d'être dessiné : **nuer** *chau*, "mari, époux" (*k>ch>š* : palatalisation normale).

Le **bedja** (couchitique) donne : *hiyo*, "époux". Peut-être le **bini** (edo, Nigeria) *ekia*, "pénis", serait à rapprocher de l'égyptien de l'Ancien Empire *khi*, "mari" (l'écriture hiéroglyphique est assez parlante). **Akkadien** (sémitique) *mutum*, "mari" ; **hébreu** *mat*, "mari" ; **ugaritique** *mt*, "mari" ; **éthiopien** *mət*, pl. *əamtət*, "mari".

 *ḥmt*, "épouse". **Copte** *himē*, pl. *hyomē, hyomi, hyamē*. **Akkadien** *aššatu*, "épouse". **Pulaar** (peul) *yom*, se dit de celui qui court les femmes.

 *írí ḥmt*, "prendre femme", "se marier" (littéralement : "faire femme"). **Akkadien** *aššata aḥzū*, "prendre femme". **Kikongo** (beembe) *yīmi*, "grossesse" ; *sō yīmi*, "engendrer" (littéralement : "faire (*sō*) grossesse" ; *ír, írí*, "faire"/*sō*, "faire" : *r/s*). **Fang** (Gabon) *yam*, "couvrir la femelle" (par un mâle).

 *ḥ3rt*, "veuve" (aussi *ḥ3rt*). **Akkadien** *almattu*, "veuve".

 *ḥ3ry*, "être sans épouse, sans femme", "veuf". Le mot **hurza** (Nord-Cameroun) *har* signifie : "épouse, femme" (inversion sémantique). **Dorhosie** (Burkina Faso) *hara*, "femme".

 *ḥt*, "génération" (le sens courant : "corps"). **Wolof** *het*, "lignée matrilinéaire, corps" (C. A. DIOP). **Igbo** (Nigeria) *àhú*, "corps" (dialecte *ika èhu*).

s3 (z3), "fils"

s3t (z3t), "fille"

**Copte** : *si*-(O), "fils". **Vieux bambara** : *sey*, **bambara** et **dioula** *syè*, **manding** *si*, "espèce, lignée, famille". **Bozo** (Ouest Atlantique) *sī*, "postérité". **Banda** *ze, zu*, "enfanter". **Kikongo** *se*, pl. *mase*, "père" ; "ancêtres, aïeux" (idée de lignée, de famille) ; *si*, pl. *masi*, id. ; *sia*, pl. *masia*, id. **Sénoufo** (minianka) *si*, "naissance". **Fali** (Cameroun) *sa*, "fille". **Couchitique** : **hafiya** *wasō* (radical *-sō*), **kambatta** *osō*, **sidamo** *osō*, "fils" ; **caffino** *bušō*, "fils" et *bušē*, "fille" (*š* = *sh*). **Wolof** *sat*, "petits enfants" "descendance" (Cheikh Anta DIOP, *Parenté génétique de l'égyptien pharaonique et des langues négro-africaines*, Dakar, 1977). La forme primitive de *si*, reconstruite, serait + *sěy*-, "fils", d'après Werner VYICHL, *Dictionnaire étymologique de la langue copte*, Louvain, Peeters, 1983, p. 182). Le vieux bambara aurait ainsi conservé, telle quelle, cette forme primitive *sěy*.

Le **sémitique** est *bn*, "fils" : **phénicien** *bl*, **hébreu** *bèn* (primitivement *bin*, **arabe** *ibn*, **araméen** *bar* ; **ugaritique** *bn* (*bt*, "fille", pl. *bnt*, duel *btm*) ; **akkadien** *mōrum*, "fils" et *mōrtum* "fille" (*bar/mar* : *mar'um* > *mōrum*, *mōrtum*). **Mehri** *ber*, pl. *bīt*, "fils" ; *bort*, pl. *bant*, "fille".

↓ *sn*, "frère"

↓ *sn.s n mwt.s*, "son frère utérin" (à elle), "son frère maternel" (littéralement : "son frère de sa mère" à elle).

↓ *snt*, "sœur"

**Copte** : *son* (SB), *san* (AA<sup>2</sup>F), "frère" ; *sōnē*, *sōni*, "sœur". **Bedja** : (couchitique) *san*, "frère". **Manding** *San*, prénom ordinaire du deuxième garçon. **Kikongo** : *sàana*, "enfant (fils, fille) unique" : spécialisation.

**Sémitique** : **hébreu** *'ah*, "frère" ; *'ahoth*, "sœur". **Akkadien** *aḫum*, pl. *aḫḫū* ; **ugaritique** *'ah*, "frère", pl. *'ahm* ; *'aht*, "sœur" ; **éthiopien** *ṓahəw*, pl. *ṓahaw*, "frère" ; *ṓaht*, pl. *ṓahāt*, "sœur". **Berbère** : **ghadamès** *rouma*, pl. *aitma*, "frère" ; *ouletma*, pl. *teitma*, "sœur" ; **djebel nefousa** *roumm*, "frère" ; *oultem*, "sœur" ; **beni iznassen** *uma*, "frère" ; *ultma*, "sœur" (*i-ma*), pl. *ait-ma*, "fils de mère" ; *ult-ma*, pl. *ist-ma*, "fille de mère".

*š3m*, *sham* (phonétiquement *šm*, *shem*), "parents par alliance" ; **démotique** *šm*, *shem*, "beau-père" ; *šmt*, "belle-mère". Le mot existe depuis la VI<sup>e</sup> dynastie (2290-2157 av. notre ère), quoique d'un emploi rare. **Copte** *shom* (SB), *shoom* (S), *shōm* (B), *shōmē* (S), *shōmi* (B), "belle-mère", "bru", "beau-père", "gendre". **Sémitique** : **hébreu** *ḥōtén*, "beau-père", **ugaritique**, *ḥtn*, "gendre", **éthiopien** *ḥam*, "beau-père", "gendre", *ḥamāt*, "belle-mère", "belle-fille". L'**hébreu** (sémitique) *ḥōtén* est un nom à deux voyelles dont la première était primitivement accentuée (type *qōtel*). L'**égyptien** *šm*, *shem*, relève manifestement d'une autre morphologie. **Négro-africain** : **bushoong** ou **kuba** (Zaïre) *n-shamm*, pl. *ba-shaam*, "beau-frère" ; **kikongo** *sama*, "famille, société, groupe" (*sam-a*, le dernier *a* est une voyelle d'appui). En tout état de cause, le **kuba** *-shaam* correspond morphologiquement et phonétiquement à l'**égyptien** *sham*, *shem*, *shoom*, *shōme*, *shōmi*

(*sh-m/sh-m*). Sémantiquement, **égyptien** *sham* et **kuba** *-shaam* renvoient tous deux à la parenté par alliance. Les faits sont singuliers et pertinents.

On constate sans difficulté que tous les mots de base de la parenté égyptienne se retrouvent tels quels dans bien d'autres langues négro-africaines modernes. L'égyptien et le sémitique ne partagent ensemble **aucun** terme de parenté : ce fait fondamental est presque toujours savamment caché.

Il est tout autant illusoire d'affirmer que l'égyptien et le sumérien sont apparentés dans le cadre des langues dites "**asianiques**". Le **sumérien** est fort différent de l'égyptien : *ab* ou *ad*, "père" ; *ama*, "mère" ; *dam*, "mari, époux" ; (*mi*) *dam*, "épouse" ; *dumu*, "fils, enfant" ; *dumu-munus*, "fille" ; *šēš*, "frère" ; *nin*, "sœur", etc. La **langue élamite** (Susiane ou Elam, État voisin de la Chaldée), langue dite aussi "asianique", est tout aussi éloignée de l'égyptien : *igi*, "frère" (égyptien *sn*) ; *šutu*, "sœur" (égyptien *snt*) ; *šak*, "fils" (égyptien *s3, sa*) ; *pak* "fille" (égyptien *s3t, sat*) ; *rutu*, "épouse" (égyptien *ḥmt, hime*) etc.

**Tableau récapitulatif des termes de parenté :**

Égyptien	Négro-africain	Sémitique
1. <i>3bt</i> , "famille"	<i>bita, bōtu</i>	<i>zamad</i>
2. <i>iw<sup>c</sup>t, iwât</i> , "héritage"	<i>wât</i>	-
3. <i>imt-pr</i> , "testament"	<i>mit, mitō</i>	-
4. <i>írí</i> , "engendrer"	<i>uro, ere</i>	<i>wld/yld</i>
5. <i>ít</i> , "père" ; <i>iōt, iatš, iati, ioti</i>	<i>tea, táá, téyi, táyi, to</i> (-t/t- : métathèse)	' <i>ab, abu</i>
6. <i>wḏ<sup>c</sup>t, wudjâ.t</i> , "femme divorcée"	<i>wudya</i>	-
7. <i>bk3.t, beka.t</i> , "femme enceinte"	<i>bèka</i>	-
8. <i>pr, per</i> , "maison, famille, ménage" ; "propriété" (de famille)	<i>perè, ver (p-r/v-r)</i>	<i>bītu, bayit</i> , "maison"
9. <i>mw.t</i> , "mère" ; <i>maw, mōw,</i> <i>mo</i>	<i>máa, móo, mò, mea, mayi</i>	<i>omm</i> (trois consonnes) <i>'imm, 'emmâ, ummu, 'mm</i>
10. <i>msí</i> , "mettre au monde", <i>misš, misi, mēs-, mas-, mosš,</i> <i>mosi</i> . Pharaonique <i>ms</i> , "enfant"	<i>miso, muso, musu, masi, sema</i> ( <i>m-s/s-m</i> : métathèse)	<i>walada, walāḏum (wld, yld)</i> hébreu : <i>wālāḏ</i> , "enfant"
11. <i>nmḥy</i> , "orphelin"	<i>nyumu</i>	-
12. <i>tfn</i> , "orphelin"	<i>tōfuna</i>	-
13. <i>rḥ, rekh</i> , "copuler"	<i>lēeka (r-kh/l-k)</i>	-

14. <i>hí</i> , "mari" ; <i>hay, hey ; khi</i>	<i>éhi, ahi ; kèy, kòy, kay, kè</i>	<i>mutu, mat, mt</i>
15. <i>ḥm.t</i> , "épouse" ; <i>himē</i> , pl. <i>hyomē, hyomi, hyamē</i>	<i>yīmi, yam, yom</i>	<i>aššatu,</i> <i>aššatum</i> (akkadien) : racine + ' <i>anṭ</i> .
16. <i>ḥ3r.t, kharet</i> , "veuve"	-	<i>almattu</i> (akkadien)
17. <i>ḥt</i> , "génération", "corps"	<i>het</i>	-
18. <i>s3</i> , "fils" ( <i>sa, za</i> ) <i>s3t</i> , "fille" ( <i>sat, zat</i> ) <i>si</i> - en copte + <i>sēy</i> - (forme primitive reconstruite : W. WYICHL)	<i>si, sey,</i> <i>se, ze,</i> <i>sat, syè,</i> <i>siā, -sō</i>	<i>bn, bèn</i> <i>ibn, bar</i> <i>mar (mōrum)</i> <i>bt, bent</i> <i>mōrtum</i>
19. <i>sn</i> , "frère" ; <i>son, san</i> <i>sn.t</i> , "sœur" ; <i>sōnē sōni</i>	<i>san,</i> <i>saana</i>	' <i>aḥ, aḥu</i> ' <i>aḥoth, 'aḥt</i>
20. <i>šm</i> , "parents par alliance" ( <i>š3m</i> ) "beau-père", "belle-mère" <i>shom, shoom, shōm, shōmi,</i> <i>shōmē</i>	- <i>shaam</i>	<i>ḥôtén, ḥtn</i> <i>ḥam, ḥamōt</i>

## 6. Circoncision, famille et société

Le rite de la circoncision fut toujours, en Égypte au temps des Pharaons, un honneur pour les familles. Il arrivait que 120 jeunes gens soient circoncis en même temps au cours d'une même cérémonie. Ces jeunes gens devaient former un groupe d'âge, une même génération. Le rite de la circoncision sert ainsi l'intégration sociale des forces mâles montantes.

Or, l'intégration sociale elle-même était une exigence de la Maât : "*La circoncision ne trouve une interprétation intégrée dans une explication générale de l'Univers, c'est-à-dire une cosmogonie, que chez les Nègres*" (Cheikh Anta DIOP, *Nations nègres et Culture*, Paris, 1954, p. 122).

Si la circoncision, en Afrique noire, depuis l'Égypte pharaonique, s'inscrit dans le cadre d'une conception du monde, il reste tout aussi vrai qu'elle apparaît comme un moyen puissant pour intégrer l'individu à un groupe d'âge qui se superposera au groupe de parenté.

En imposant une épreuve de maîtrise de soi, la circoncision est néanmoins une fête qui élargit l'horizon familial des nouveaux circoncis et fonde la solidarité et la camaraderie de jeunes gens appartenant à un même groupe d'âge sociologique.

Le rite de la circoncision est par conséquent une institution qui crée de nouvelles parentèles, des classes de compagnons, des groupes qui consolident la société globale et totale. La circoncision est un code social réglant la vie sexuelle dans les sociétés africaines qui la pratiquent rituellement. Il faut avoir subi le rite de la circoncision pour avoir femme(s) et enfants honorés et honorables. La circoncision est ainsi une affaire de dignité sexuelle, de



**mbochi** (Congo) : *i-sépha*, "aiguiser un outil" (le rendre très tranchant) : en position finale, il y a neutralisation de l'opposition *p/b/ph* et tous les trois phonèmes ne sont plus alors représentés que par la constrictive bilabiale *ph* (*sēbi/sēba/sep/sépha* : c'est exactement le même mot, la même phonétique avec la même sémantique). Le mot égyptien en écriture hiéroglyphique est terminé par deux couteaux !

**berbère** (Ben Iznassen) : *hten*, "circoncire" : c'est un emprunt direct à l'arabe *htn*

**berbère** (Rifain) : *khten*, "circoncire" (emprunté de l'arabe)

**berbère** (Ghadamès) : *eslim*, "circoncire".

Ainsi, par le fait et le mot qui désigne le fait, le rite de la circoncision est bien un trait culturel pertinent, commun à tout l'univers négro-africain, depuis l'Égypte au temps des Pharaons.

Refuser d'admettre les faits soumis au crible de la critique historique et de l'examen philologique, c'est persister dans l'idéologie qui met les humeurs avant la raison scientifique. L'esprit du chercheur ne doit s'ouvrir qu'aux faits vérifiables et analysables.

## 7. Conclusion

L'anthropologie de la parenté égyptienne ne bénéficie pas encore d'études précises. La littérature existante abonde surtout en ouvrages qui traitent de la femme au temps des Pharaons, principalement la condition juridique de la femme, les prêtresses, la femme à la cour royale, la vie quotidienne, les habits et les bijoux, la musique et la danse, l'érotisme, les soins de beauté, la femme dans l'art égyptien, les déesses, etc. Cette étude sur la parenté égyptienne en tant que telle paraît par conséquent comme une contribution nécessaire à une connaissance approfondie de l'anthropologie sociale de l'Égypte antique.

Il ressort clairement de cette étude que la parenté égyptienne se présente et s'analyse comme un des modèles du système de parenté négro-africain, caractérisé, très souvent, dans l'Afrique noire précoloniale, par ces traits significatifs :

- tendance nette pour le matriarcat ;
- relation privilégiée mère-enfant : l'enfant donne volontiers le nom de sa mère, presque jamais celui du père ;
- égalité des sexes malgré la division sociale du travail : il y a eu des femmes-reines effectives et agissantes, des femmes-prêtresses, des femmes-vizirs (Premiers ministres), des femmes-ministres, des femmes-scribes, des femmes-médecins (la première femme-médecin dans toute l'histoire de l'humanité est bien l'Égyptienne Peseshet, à la IV<sup>e</sup> dynastie, vers 2570 av. notre ère ; la dame Nebet fut juge et vizir à la VI<sup>e</sup> dynastie) ;
- souci constant de perpétuer la mémoire familiale, clanique ; d'où le culte extraordinaire des morts par les vivants : les stèles constituent pour cela des documents familiaux de tout premier ordre ;
- intégration sociale poussée de la famille : la parenté est le socle stable de la société égyptienne et l'Égyptien affectionne au plus haut point son pays et ses parents ;

- terminologie parentale absolument identique entre l'Égypte pharaonique et le reste de l'Afrique noire profonde et, bien évidemment, même conception de la parenté.

Les difficultés, réelles, que rencontrent les spécialistes de culture indo-européenne à comprendre la parenté égyptienne ne sont donc pas feintes. C'est que le micro-système lexical qui désigne les relations parentales dans l'Égypte pharaonique appartient à l'univers linguistique et culturel négro-africain. Commenter les faits égyptiens en dehors de cet univers particulier, c'est rester en marge de la mentalité égyptienne, purement et simplement. Cheikh Anta DIOP a rappelé cette évidence tout au long de sa carrière scientifique et historique exemplaire. Sa solide théorie des deux berceaux historico-culturels, l'un septentrional, nordique, indo-européen, l'autre méridional, négro-africain, s'explique et se justifie, en très grande partie, par le système parental, si différenciateur des deux berceaux.

Par exemple, le morphème préfixal français *beau* qui traduit le trait différenciateur de consanguinité, n'existe pas en égyptien et en négro-africain : "beau-père", "belle-mère", "beau-fils", "belle-fille", etc. (et aussi des ensembles, comme ceux de l'anglais, n'existent pas non plus : *father-in-law*, *mother-in-law*, *son-in-law*, *daughter-in-law*, etc.).

Ceci signifie que les Égyptiens ne se servaient pas d'un préfixe monosémique pour opposer la série des termes "consanguins" à celle des termes "non consanguins". C'est capital au plan psychologique et sociologique.

En appelant l'*épouse* par : "mon épouse, fille de sa mère une telle", les Égyptiens entendaient unir à la fois la dimension de consanguinité et la dimension de génération, sans aucune espèce d'ambiguïté.

De la même façon, en désignant *oncle* par "frère de mon père" et *tante* par "sœur de ma mère", c'est-à-dire que l'"oncle" est aussi père et la "tante" également mère, les Égyptiens mettaient ainsi tous les parents dans un même ensemble parental, sans insister sur les termes qui servent à désigner les parents consanguins et non consanguins.

Par conséquent, il n'y a pas en langue égyptienne de termes de parenté éloignée *cousin/cousine*. En effet, pour tous les Noirs africains, les enfants du frère du père (qui est père) ou de la sœur de la mère (qui est mère) sont mes *frères* et *sœurs* et non des *cousins* et *cousines*. Ceci est proprement incompréhensible pour un esprit européen. L'absence de termes "cousin/cousine" en égyptien n'a pas d'autre explication acceptable en s'en tenant strictement au cadre de la parenté égyptienne.

Dans la structure morphologique, les bases de *sn*, *son* ("frère") et *snt*, *sōne*, *sōni* ("sœur") ont les mêmes radicaux. Il en est de même pour *sa* ("fils") et *sat* ("fille"). En réalité, dans l'un et l'autre cas (*frère/sœur* et *fils/fille*), en égyptien, à part la marque grammaticale du genre féminin (-i), il n'y a pas d'opposition consonantique.

Ainsi, en Égypte pharaonique et dans le reste de l'Afrique noire traditionnelle, au plan de la latéralité comme au niveau de chaque génération, *père/mère* ne s'opposent pas à *oncle/tante*, *frère/sœur* ne s'opposent pas à *cousin/cousine*.

La conséquence immédiate d'une telle anthropologie de la parenté, c'est que nous n'aurons jamais, au grand jamais, les dénominations de latéralité suivantes : demi-frère/demi-sœur, dénominations inconcevables pour la mentalité nègre qui a horreur des distances parentales.

Les traits (consanguinité, sexe, génération, etc.) qui entrent dans le fonctionnement de la parenté égyptienne s'expliquent davantage à la lumière des systèmes de parenté négro-africains qu'à celle des parentés sémitiques et indo-européennes. Cette étude l'aura démontré

assez significativement en s'en tenant strictement aux faits qui expriment une anthropologie curieusement assez "simple" pour les analystes africains, mais qui paraît "complexe" et "bizarre" pour les spécialistes indo-européens. Ceux-ci gomment autoritairement toute différence culturelle au profit des seuls faits historiques et culturels indo-européens. Sachons donc relativiser les choses et ne pas dénaturer ce que l'on ne comprend pas toujours aisément.

## □ Bibliographie

## A. Sources égyptiennes (utilisées et sollicitées)

I. HODJASH, S. et BERLEV, O., *The Egyptian Reliefs and Stelae*, Leningrad, Aurora Art Publishers, 1982 :

- a) Stèle de Hepes (Ancien Empire)
- b) Stèle de Sn-Wsrt/Senusret (Moyen Empire)
- c) Stèle de Ii-seneb (Moyen Empire)
- d) Stèle de Ky-nefer (Nouvel Empire)
- e) Stèle de Pa-iry (Nouvel Empire)
- f) Stèle de Parâ/Parê (Nouvel Empire)
- g) Stèle de Khonsou (Nouvel Empire)

## II. Autres sources

- a) Statue du barbier Sabastet (Louvre : AE/E 11673)
- b) Contrat de mariage de Khasouiset (Louvre : AE/E 7849)
- c) Tombe de Rekhmirê (N. de G. Davies, 1943)
- d) Papyrus n° 10 593 (British Museum, Londres)
- e) Papyrus n° 35 146 (Brooklyn Museum, New-York)
- f) Stèle n° 42 208 (Musée égyptien du Caire)
- g) Papyrus n° 1945.97 (Ashmolean Museum, Oxford)
- h) Stèle 84 (*Naga-ed-Dêr Stelae of the 1st Intermediate Period* par D. Dunham, 1937)

## B. Travaux d'égyptologie (ces travaux renferment des bibliographies)

- CLÈRE, J.J., *Les noms de parenté en égyptien*, in GLECS (Paris), 6, 1953, pp. 35-36.
- DESROCHES-NOBLECOURT, C. *La femme au temps des Pharaons*, Paris, Stock/Laurence Pernoud, 1986, 66 pl. hors-texte, 343 p.
- FISCHER, H. G., "A Mother-in-Law of the Old Kingdom", in Egyptian Studies I. Varia, New York, 1976, pp. 19-21, pl. IV.
- FISCHER, H. G., *Egyptian Women of the Old Kingdom and of the Heracleopolitan Period*, New York, The Metropolitan Museum of Art, 1989, VIII - 52 p., XX pl.
- LESKO, B.S., *The Remarkable Women of Ancient Egypt*, Berkeley, B.C. Scribe Publications, 1978, 34 p., nombr. illustr.
- MALININE, M., *Les noms de parenté en copte*, in GLECS (Paris), 6, 1954, pp. 73-75.
- MANNICHE, L., *Sexual Life in Ancient Egypt*, Londres, KPI Ltd, 1987, 127 p. nombr. illustr.
- PIEHL, K., *Un mot de parenté jusqu'ici méconnu*, in Sphinx, Upsala, Vol. III, 1900, pp. 1-6.
- ROBINS, G., *Women in Ancient Egypt*, Cambridge, Harvard University Press, 1993, 205 p. nombr. illustr.
- ROQUET, G. "Šmt (=j) "ma belle-mère" (6e dynastie)", in Bulletin de l'IFAO, tome 77, 1977, pp. 119-127.
- SADEK, A., "Aperçu général sur la femme dans l'Égypte ancienne", in Le Monde Copte. Revue semestrielle de culture égyptienne, (Limoges), n° 16, 1989, pp. 3-20, illustr. Dossier Spécial : "La femme".
- VERNUS, P., "Production-pouvoir et parenté dans l'Égypte pharaonique", in Production. Pouvoir et Parenté, ERA 357 CNRS, Paris, 1981, pp. 103-116.
- VYICHL, W., *Koptisch Son*, pl. Snêw "Bruder" und Snau "Zwei", in Le Muséon. Revue d'études orientales, Louvain, tome LXXIX, 1966, pp. 501-506.
- WHALES, S., *The Family in the Eighteenth Dynasty of Egypt. A Study of the Representation of the Family in Private Tombs*, Sydney, The Australian Centre of Egyptology, 1989, X-308 p., 13 pl. (dessins).
- X.....*La femme au temps des Pharaons*, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles (30.11.1985 - 28.02.1986), Editions Philipp von Zabern, 197 p. Très belles illustrations.

## C. Travaux d'anthropologie sociale, culturelle, linguistique

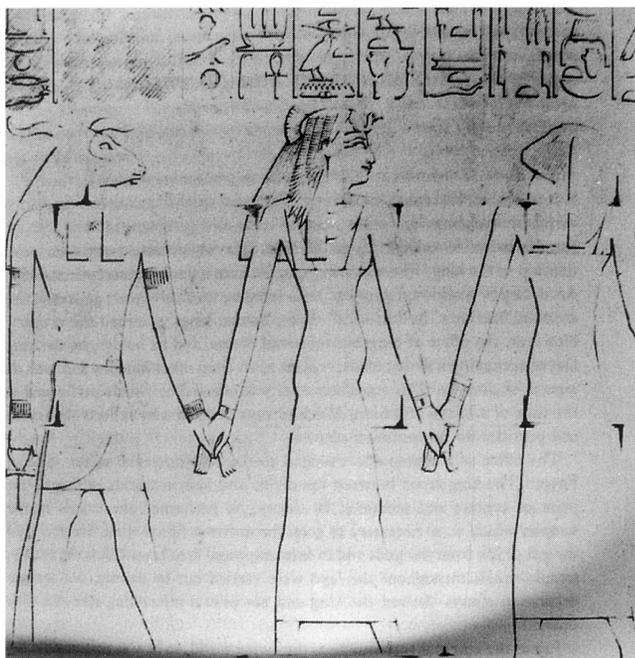
- BACHOFEN, J.J., *Du règne de la mère au patriarcat*, pages choisies par Adrien Turel, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1980, 164 p. (1ère édition : F. Alcan, 1938).
- BENVENISTE, E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. I - Economie, parenté, société*, Paris, Les Editions de Minuit, 1969, pp. 203-276 : "Le vocabulaire de la parenté".
- CONDOMINAS, G., *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Gôo*, Paris, Mercure de France, 1974, 499 p. nombr. illustr. sur le Viêt Nam central.
- DIOP, C.A., *L'unité culturelle de l'Afrique noire. Domaines du patriarcat et du matriarcat dans l'Antiquité classique*, Paris, Présence Africaine, 1959, 203 p.
- EVANS-PRITCHARD, E.E., *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Editions Gallimard, trad. de l'anglais, 1968, XV-315 p., illustr. "Système des lignages". "Système des classes d'âge".
- FOX, R., *Anthropologie de la parenté. Une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, Paris, Editions Gallimard, 1972, trad. de l'anglais, 269 p.
- KENYATTA, J., *Au pied du mont Kenya*, préface de Georges Balandier, Paris, François Maspero, 1960, trad. de l'anglais, 251 p. "Système parental et relations familiales des Gikuyu du Kenya de l'intérieur".
- LÉVI-STRAUSS, Cl., *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton & Cie, édit. de 1973, 591 p. 86 fig.
- MÉTAIS, P., *Mariage et équilibre social dans les sociétés primitives*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1956, 545 p. 46 fig.
- MORGAN, L. H., *La société archaïque (Ancient Society)*, Paris, Editions Anthropos, 1971, trad. de l'américain, présentation et introduction de Raoul Makarius, 653 p.
- MURDOCK, G.P., *De la structure sociale*, trad. de l'américain, avant-propos de Michel Panoff, Paris, Payot, 1972, 359 p., 87 tableaux.
- QUEEN, S.A., HABENSTEIN, R.W. et ADAMS, J.B., *The family in Various Cultures*, Chicago, Philadelphie, New York, J.B. Lippincott C°, 1961, 314 p. Familles toda, hopi, baganda, chinoise, israélite (anciens Hébreux et kibboutz). Familles des anciens Romains, des premiers chrétiens, des Anglo-Saxons, etc.
- RADCLIFFE-BROWN, A.R., *Structure et fonction dans la société primitive*, trad. de l'anglais, présentation et notes de Louis Marin, Paris, Editions de Minuit, 1968, 317 p., Collection "Points. Sciences humaines", n° 37.
- SELIGMAN, B. Z., "Studies in Semitic Kingship", in Bulletin of the School of Oriental Studies, Vol. III, 1923-1925, réimpression 1964, pp. 51-68 ; pp. 263-279.
- VANSINA, J., "Systématique des termes de parenté bushong", in Kongo-Overzee (Anvers), XXIII, 5, 1957, pp. 286-302.



Figure 1 : Ce hiéroglyphe montre **une femme enfantant**, agenouillée ou prenant appui sur deux briques : cette position, sans doute la plus adéquate, permet la progression aisée de l'enfant au cours de l'accouchement. En effet, la gravité facilite la descente du bébé. Hauteur : 18,1 cm. British Museum (Londres), n° 61062

**Figure 2 : La reine Ahmose**, en état de grossesse, est conduite par des divinités (dont le dieu Khnoum, créateur de la vie, générateur des espèces vivantes) dans la salle d'accouchement du palais : elle accouchera de la reine Hatchepsout (1504-1483 av. notre ère). **Ahmose** est l'épouse de Thoutmosis I, la mère d'Hatchepsout, la fille d'Aménophis I et de la princesse Ahotep II, la petite-fille du roi Ahmosis (1580-1557 av. notre ère) et de la reine-mère Ahmes Nefertari.

*Temple de Deir el-Bahri, Thèbes (d'après Naville, The Temple of Deir el-Bahri II, Londres, 1896, planche 49, gauche).*



**Figure 3 : Cette stèle est un témoignage poignant de la mortalité infantile dans l'Égypte ancienne.**

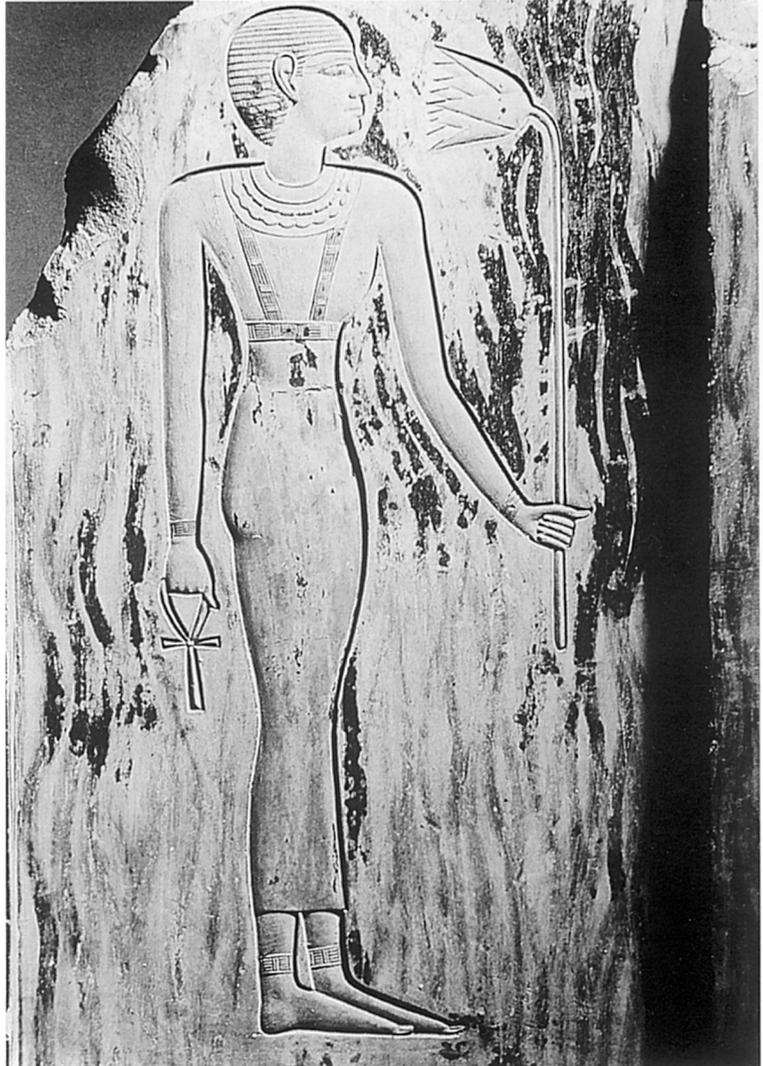
L'épouse et mère, décédée prématurément, est représentée en grandes proportions, allaitant son enfant, tandis que l'époux et les deux filles de la défunte sont relégués au second plan : c'est la profonde estime pour la défunte qui se trouve ainsi soulignée.

Stèle, *Le Caire*, n° CG 34125. Calcaire avec traces de peinture. Hauteur : 39 cm, largeur : 26 cm, épaisseur : 6 cm. *Nouvel Empire, XVIIIe dynastie, vers 1450 av. notre ère.*



**Figure 4 : Relief funéraire de Achaït, prêtresse d'Hathor et épouse ("concubine") du roi. Le corps élancé de la prêtresse est moulé dans une robe qui monte jusqu'à la poitrine et est retenue par deux bretelles. La perruque, bien soignée, est ronde. Un large collier de perles orne le cou de Achaït qui porte, en outre, divers bracelets aux chevilles et aux poignets. Le corps jeune, l'attitude digne, Achaït hume le parfum d'une fleur de lotus, signe de vie comme le symbole *ankh* que la prêtresse tient de la main droite.**

*Le Caire - n° 11.11/20/17. Calcaire peint. Hauteur : 80 cm, largeur : 86 cm, épaisseur : 38 cm. Provenance : temple funéraire de Mentouhotep II, Moyen Empire, XIème dynastie, vers 2050 av. notre ère : rive occidentale de Thèbes.*



**Figure 5 : Fragment de la table d'offrande de Hepes. L'expression : "le fils de", a été omise.**

*Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5365. Dimensions : 29,7 x 2,11 cm. VIe dynastie (2290-2157 av. notre ère). Provenance : Saqqara.*





**Figure 6 : Le pharaon Thoutmosis IV et sa mère Tiaa**

Tiaa, Grande Épouse Royale, bien-aimée mère du roi, est la *mère* de Thoutmosis IV (1425-1408 av. notre ère), l'*épouse* d'Aménophis II (1450-1425 av. notre ère), la *fille* de la princesse Meryt-ra et du roi Thoutmosis III (1504-1450 av. notre ère), la *petite-fille* de la reine Hatchepsout (1504-1483 av. notre ère) et du roi Thoutmosis II (1520-1504 av. notre ère), l'*arrière-petite-fille* de la princesse Ahmose et de Thoutmosis I (1530-1520 av. notre ère), l'*arrière-arrière-petite-fille* de la princesse Ahotep et d'Aménophis I (1557-1530 av. notre ère), l'*arrière-arrière-arrière-petite-fille* de la reine-mère Ahmes Nefertari et du roi Ahmosis (1580-1557), le vainqueur des Hyksos.

La relation mère-enfant est fermement exprimée par le mouvement des bras entrelacés par derrière. Il est absolument inconcevable de pouvoir retrouver un jour Périclès (499-429 av. notre ère) sculpté avec sa mère, une nièce de Clisthène.

*XVIIIe dynastie, granit noir, hauteur : 110 cm ; provenance : Karnak. Musée du Caire, n° 42080.*



**Figure 7 : Un groupe familial nucléaire**

Le *père*, Sennefer, maire de Thèbes, la *mère* Senetnai, "nourrice du roi" (le futur Thoutmosis IV) et leur *filles* Mout-nefret. Remarquez l'étreinte de l'époux et de l'épouse.

Ce groupe familial a été sculpté par Amenmose et Djed-khons, deux prêtres d'Amon-Râ et dessinateurs de la trésorerie d'Amon.

Une intimité profonde se dégage de cette représentation monumentale. La famille jouait un rôle très important dans la vie des Égyptiens. Les groupes familiaux abondent dans l'art pharaonique, fait très rare dans l'art mésopotamien.

*Musée du Caire, CG 42126, granit, hauteur : 134 cm, largeur : 76 cm ; provenance : Karnak, au nord et à l'extérieur de la salle hypostyle. Nouvel Empire, XVIIIe dynastie, vers 1410 av. notre ère.*



Figure 8 (à gauche) : **Stèle de Senusret (Sn-Wsrt)**

*Devant Senusret* : sa mère Mut, sa sœur Henout, sa sœur Inini et sa sœur Kebi. *Sous la chaise de Senusret* : sa sœur Inout (*Inwt*) et sa fille Renessonb. *Rangée supérieure d'hommes assis* : serviteurs, puis son frère Iy, son frère Rahotep. *Rangées inférieures* : son frère Imemu, son frère Anku et de nombreux serviteurs.

*Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5349. Dimensions : 42,5 x 27 cm. Fin de la XIIe dynastie ou début de la XIIIème dynastie (vers 1787-1783 av. notre ère). Provenance : probablement Abydos.*



Figure 9 (à droite) : Stèle de Ii-seneb

Ce document historique recouvre l'espace et le temps de quatre générations successives : arrière-arrière-grand-mère, arrière grand-mère, grand-mère et mère. Telle est la vénérable dame Dedes qui devait dépasser certainement les 80 ans d'âge.

Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5649. Dimensions : 53 x 34 x 10 cm. XIIIe dynastie, vers 1783 av. notre ère. Provenance : probablement Abydos.



Figure 10 : Stèle de Ky-nefer

Le lien père/enfant est évoqué ici dans un contexte d'héritage des charges et fonctions : le scribe Suti-em-heb est le père du scribe Ky(Kay)-nefer, son fils, scribe du trésor. Les autres personnages sont nommés, mais ne sont pas précédés par des termes de parenté tels que : "sa fille" ou "son fils" (2e registre).

Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5619. Dimensions : 54 x 31,5 cm. XIXe dynastie, au temps de Ramsès II (1290-1224 av. notre ère).



Figure 11 : Stèle de Parâ (Parê)

Le lien conjugal entre époux peut exister sans les termes de parenté "mari" et "épouse". L'expression "maîtresse de maison" (*nbt pr*) désigne la femme mariée.

Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5631. Dimensions : 50,5 x 19 cm. XIXe dynastie (1305-1070 av. notre ère).



Figure 12 : Stèle de Pa-iry

Une famille étendue englobant deux familles nucléaires : le scribe Pa-iry, son épouse Tabaste, sa fille Hathor et son fils Amenemhab ; ensuite Maya, sculpteur, le père de Pa-iry ; Hel, musicienne d'Amon, la mère de Pa-iry ; Takamen, musicienne d'Amon, la sœur de Pa-iry. Le sang et l'histoire des familles et aussi l'histoire des métiers familiaux.

Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5633. Dimensions : 37,5 x 32 cm. Provenance : probablement Thèbes. XIXe dynastie (1305-1070 av. notre ère).



Figure 13 : Stèle de Khonsou

Une famille sacerdotale : le père de Konsou est prêtre-*sem*, ses quatre fils sont tous prêtres-*wâb*, Khonsou lui-même est prêtre-prophète au sommet de la hiérarchie cléricale. Tradition et éducation au sein d'une famille ayant choisi le sacerdoce.

Musée Pouchkine, Moscou, n° I.1.a.5636. Dimensions : 60 x 36 cm. Fin règne de Ramsès II (1290-1224 av. notre ère).

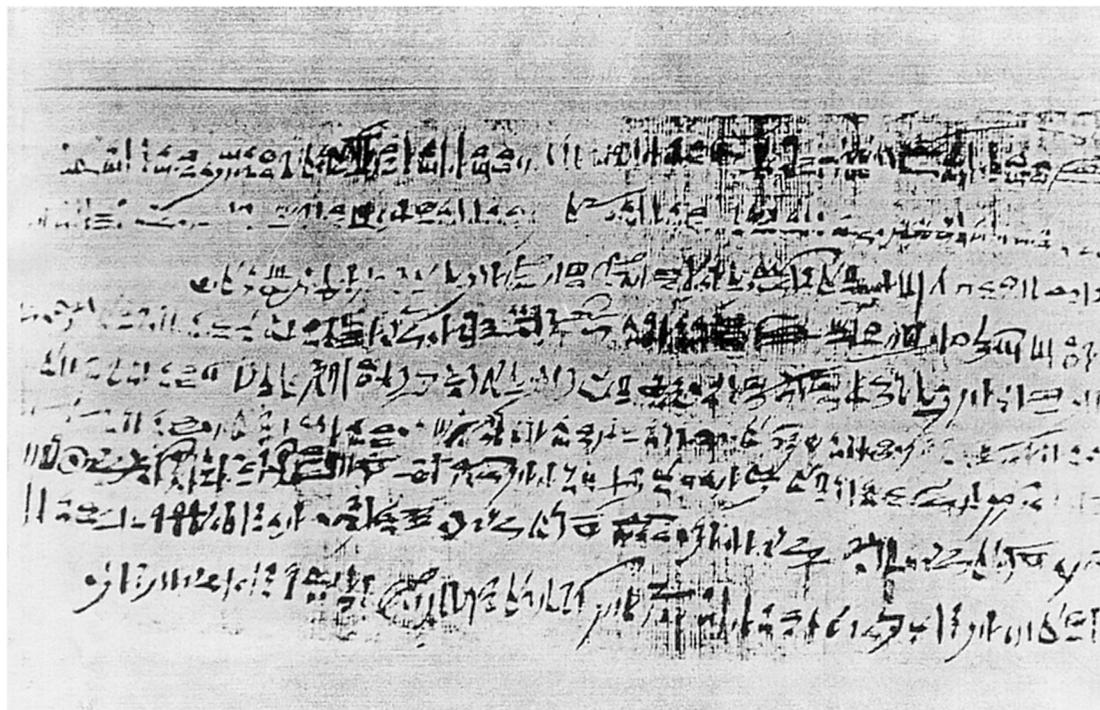


Figure 14 : Une "page" du testament de la dame Naunakht

Date : An trois du règne de Ramsès V (vers 1156-1151 av. notre ère). Dimensions : 43,2 x 55,7 cm. Papyrus n° 1945.97, Ashmolean Museum, Oxford. Étude : J. ČERNÝ, The Will of Naunakhte and the Related Documents, in *Journal of Egyptian Archaeology*, Londres, 31, 1945, pp. 29-53.



Figure 15 : **Scène de circoncision** (tombe de Ankh-ma-hor, médecin, architecte royal, Saqqara, VIe dynastie : 2420-2280 av. notre ère).

C'est la plus ancienne représentation connue d'une opération chirurgicale (W. WRESZINSKI, *Atlas*, t. III, pl. 26).

La circoncision est un rite de passage de l'état d'enfance à celui d'adolescence : les garçons étaient rituellement circoncis entre 10 et 12 ans. L'adolescent s'intègre dans la vie

de la cité et du pays après ce rite. Le circonciseur se dit  *s<sup>c</sup>bt ḥm-k3*, "le prêtre-ka (chargé) de la circoncision".

Un prêtre-ka est en train d'accomplir le rite de la circoncision. Il dit à son assistant : "Tiens-le fermement (*ndrī sw*). Ne le laisse pas se pâmer" (*m rdī db3.f*). Et il dit ceci au jeune qui va être circoncis : "Je ferai (cela) de façon douce" (*īw (.i) r írt r ndm*). La circoncision est un acte religieux, rituel, pratiqué par un prêtre : le pénis est enduit d'un produit pharmaceutique et le prêtre opère de la manière la plus aisée.

## □ L'auteur

Docteur d'État ès Lettres de l'Université de Montpellier, il est philosophe, historien, linguiste et égyptologue, membre de la Société française d'Égyptologie. Il collabore, dans le cadre de l'UNESCO, à la rédaction de *L'Histoire Générale de l'Afrique*, et à celle de *L'Histoire scientifique et culturelle de l'Humanité*. Il a dirigé jusqu'à la fin de l'année 1991, le *Centre International des Civilisations Bantu* (CICIBA, Libreville, Gabon). Il a été professeur d'histoire ancienne et d'égyptologie pendant plusieurs années à l'Université Mariem N'Gouabi de Brazzaville (Congo). Auteur de nombreux livres et articles (cf. bibliographie exhaustive dans *ANKH* n° 1), il est le directeur de la revue *ANKH*. Il est actuellement professeur à Temple University à Philadelphie, aux USA, où il enseigne l'égyptologie et l'œuvre de Cheikh Anta Diop.

**Publications**

Bibliographie exhaustive dans *ANKH* n° 1, février 1992 et l'ouvrage de l'auteur *Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx — Contribution de Cheikh Anta Diop à l'historiographie mondiale*, Paris, Khepera/Présence Africaine, 1996.

*ARISTOTE et l'Égypte ancienne*, in *ANKH* n°2, avril 1993, pp. 9-18.

*La Stèle d'IRITISEN ou le premier Traité d'Esthétique de l'humanité*, in *ANKH* n°3, juin 1994, pp. 28-49.

Livres récents :

*La philosophie africaine de la période pharaonique — 2780–330 avant notre ère*, Paris, L'Harmattan, 1990.

*L'origine commune de l'égyptien, du copte et des langues négro-africaines modernes*, Paris, L'Harmattan, 1993.

*La géométrie égyptienne — Contribution de l'Afrique antique à la Mathématique mondiale*, Paris, L'Harmattan/Khepera, 1995.

*Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx — Contribution de Cheikh Anta Diop à l'historiographie mondiale*, Paris, Khepera/Présence Africaine, 1996.